

Centre communal d'action sociale de la commune de Vailhauquès

Membres en exercice : 11
Membres présents : 9
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Date de la convocation : 10 mars 2025

**DELIBERATION
18 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Vailhauquès se sont réunis sous la présidence de Monsieur AL MALLAK Hussam,

Etaient présents : AL MALLAK Hussam, CHABLE-BESSIA Christine, GORBATOFF Emmanuelle, JEZIORSKI Daniel, TRIAIRE Josiane, FROMENTAL Marie-Elisabeth, LAPORTE Anne, CLEUZIQU Muriel.

Procurations : GASTAL Nathalie donne procuration à GORBATOFF Emmanuelle,

Absent : GUEDDARI Ahmed, ZERRAD Nacéra.

DELIBERATION : n°2025/03/18/07

OBJET : PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Président présente à l'assemblée le courrier du trésorier qui donne une liste des créances douteuses.

Ces créances émises entre 2017 et 2023, d'un montant total de 2270.80 € semblent avoir peu de chances d'aboutir malgré les diligences faites par le comptable public.

Afin d'anticiper ces pertes de recettes probables, le président propose de provisionner pour l'année 2025, la somme de 50 € au compte 6817.

Le Conseil d'administration
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire la somme de 50 € au compte 6817 du Budget Primitif de 2025.

Ainsi délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président
H. AL MALLAK



Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site internet de la commune le : **24 MARS 2025**

Déposé en préfecture le :

Le Président